



Fédération du personnel  
de soutien scolaire (CSQ)

# Mémoire sur la réussite éducative

Dans le cadre des consultations publiques du ministère de l'Éducation

Mémoire présenté au ministre de  
l'Éducation et de l'enseignement supérieur

Par la Fédération du personnel de soutien  
scolaire (FPSS-CSQ)

14 novembre 2016

**Le personnel de soutien scolaire fait partie de la solution !**



Fédération du personnel  
de soutien scolaire (CSQ)

Consultations publiques sur la réussite éducative



## **FPSS-CSQ**

### **Consultations sur la réussite éducative : Mettre de l'avant nos priorités**

#### **1. Mise en contexte**

Le 16 septembre dernier, vous nous annonciez une consultation élargie sur une éventuelle « politique de la réussite éducative », qui se déclinera sous plusieurs formes qui nous permettraient d'intervenir dans le débat à différents niveaux<sup>1</sup>. Des consultations régionales se sont amorcées le 11 octobre pour se terminer à la fin du mois de novembre. Il fut également possible de remplir un questionnaire en ligne ou d'indiquer, sur le site Internet de votre ministère, ce que sont pour nous les trois priorités en éducation.

Depuis de nombreuses années, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) réclame une consultation large qui permettrait de mettre en lumière les enjeux actuels en matière d'éducation et les actions prioritaires à réaliser. Les consultations qui s'amorcent représentent donc pour nous une opportunité à saisir afin de faire valoir nos enjeux.

Quelques jours avant le lancement des consultations, le 12 septembre, la Centrale et ses fédérations du secteur scolaire, dont la Fédération du personnel de soutien scolaire vous ont rencontré pour vous faire part des éléments essentiels qui devraient être pris en compte dans la future politique en éducation. Ce sont quatre grandes priorités qui ont été mises de l'avant lors de cette rencontre :

- 1) améliorer les conditions de vie pour accroître la réussite et la persévérance ;
- 2) assurer de meilleures conditions de réussite pour toutes et tous ;
- 3) mettre fin à la concurrence pour privilégier la coopération ;
- 4) améliorer les conditions d'exercice et valoriser le travail du personnel de l'éducation.

Un avis présentant ces priorités vous a été remis et un document sommaire a été produit et diffusé largement<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> <https://www7.education.gouv.qc.ca/dc/consultation/>

<sup>2</sup> *Prendre les choses en mains pour faire de l'éducation une priorité.* Ce document a été déposé sur l'Extranet de la CSQ et des copies seront remises lors du Réseau d'action professionnelle du 30 septembre 2016.

## **2. Objectif du présent document**

Le document de consultation fourni par votre ministère présente trois axes d'intervention :

- 1) l'atteinte du plein potentiel de tous les élèves ;
- 2) un contexte propice au développement, à l'apprentissage et à la réussite ;
- 3) des acteurs et des partenaires mobilisés autour de la réussite.

Chacun de ces axes se décline en différents thèmes et, pour chacun de ces thèmes, des pistes d'action sont proposées. Le présent document reprend ces trois axes d'intervention, thèmes et pistes d'action en y ajoutant des éléments de contenu.

Nous n'évaluerons pas chacun des thèmes ou des sous-thèmes, nous allons consacrer notre analyse aux éléments que l'on considère toucher davantage le personnel de soutien scolaire.

### **3. Axe 1 : L'atteinte du plein potentiel de tous les élèves**

L'atteinte du plein potentiel de tous les élèves est l'un des trois axes d'intervention contenus dans le document de consultation. Cet axe se décline en quatre thèmes : une intervention dès la petite enfance ; une réponse adaptée aux élèves ayant des besoins particuliers ; un accompagnement tout au long du parcours scolaire ; la qualité de l'enseignement et des pratiques pédagogiques.

#### **3.1 Thème 1 : Une intervention dès la petite enfance**

Il reste encore beaucoup de chemin à faire pour améliorer l'accessibilité et la qualité des services offerts à la petite enfance, particulièrement pour les enfants issus de milieux défavorisés. La recherche démontre l'importance de l'accès à ce type de service éducatif avant le début de la scolarisation obligatoire, en particulier pour les enfants de milieux défavorisés.

##### **3.1.4 Améliorer la complémentarité et la concertation des actions entre les services de garde éducatifs à l'enfance et le milieu scolaire au moment de l'entrée à l'école**

Le personnel de soutien scolaire peut contribuer à la complémentarité et la concertation des actions, tels que les éducatrices en service de garde, les techniciennes en éducation spécialisée et les techniciennes en psychométrie. Au début de l'année scolaire, ce personnel est à l'affût de bien des particularités chez les enfants.

## **3.2 Thème 2 : Une réponse adaptée aux élèves ayant des besoins particuliers**

### **3.2.1 Repérer très tôt les élèves ayant des besoins particuliers, évaluer leurs besoins et mieux aider leurs parents**

Repérer tôt les élèves ayant des difficultés et évaluer leurs besoins rapidement est essentiel, mais ce n'est pas suffisant. Il faut aussi pouvoir les prendre en charge rapidement en leur rendant les services dont ils ont besoin et qu'ils soient disponibles, et ce, aussi longtemps que nécessaire.

En raison de l'augmentation des prévalences de plusieurs troubles (ex. : trouble envahissant du développement), de la complexification et de l'alourdissement des problématiques, on observe un accroissement significatif des élèves ayant des besoins particuliers nécessitant le recours à des services de soutien et professionnels. L'article 1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) précise d'ailleurs l'obligation d'assurer pour tous les élèves l'accès aux services éducatifs, complémentaires et particuliers auxquels ils ont besoin. Pourtant, faute de ressources, les services offerts sont nettement insuffisants pour répondre aux besoins. Les listes d'attente pour une évaluation s'allongent affreusement et les parents – qui en ont les moyens – doivent recourir à des services privés, ce qui va à l'encontre du principe de l'égalité des chances. Le gouvernement se doit de remédier à cette situation dont les conséquences ont maintes fois été dénoncées médiatiquement, entre autres par les parents.

Nous proposons de :

- d'ajouter, de manière significative, des ressources de soutien et professionnels en services directs aux élèves afin de répondre aux besoins de prévention ainsi que d'évaluation et d'intervention auprès des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et auprès des élèves à risque ;
- pour aider à identifier les besoins particuliers, les techniciens en travail social et les techniciens en éducation spécialisée doivent être mis à contribution. Ils ont des échanges fréquents avec tous les élèves, plus spécifiquement lorsqu'il y a un conflit entre deux élèves ou une problématique avec un plus grand groupe ;
- les besoins particuliers se poursuivent à l'école secondaire, ainsi qu'à l'éducation des adultes et à la formation professionnelle. Le personnel de soutien pourrait être d'un grand support avec ces clientèles ;
- profiter de la période estivale qui précède l'entrée scolaire pour que des techniciens en éducation spécialisée et des éducatrices en service de garde puissent observer les enfants dans leur service de garde en milieu éducatif.

### **3.2.2 Revoir l'approche de financement catégorielle pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage**

En 2005, nous sommes passés d'une approche de financement basée sur l'appartenance à une catégorie de difficulté à une approche des services aux élèves basée sur leurs besoins. La question n'est donc pas de savoir si l'approche de financement catégorielle doit être revue. L'enjeu est plutôt d'assurer la disponibilité des services dont les élèves ont besoin et de garantir une organisation centralisée permettant de dégager les marges de manœuvre nécessaire pour agir aussi en prévention auprès des élèves à risque.

Toutefois, dans une optique de révision du mode de financement pour les élèves HDAA, tous s'entendent sur l'importance d'améliorer et de simplifier le processus.

Nous proposons de :

- conserver le mode de financement actuel et miser plutôt sur une offre de services de soutien et professionnels suffisante ;
- éliminer l'étape de la validation du processus de financement des élèves HDAA ;
- en plus de l'intégration dans les classes régulières, il faudrait évaluer l'intégration des élèves HDAA dans les groupes au service de garde. La plupart du temps, les services n'accompagnent pas l'élève sur l'heure du midi ou à la fin des classes. La problématique de la difficulté d'adaptation ne se règle pas lorsqu'il n'y a pas d'apprentissage systématique. Le problème est même, parfois, amplifié lorsqu'il se retrouve avec un plus grand nombre d'élèves.

### **3.2.3 Évaluer les résultats de l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage dans les classes ordinaires**

Le nombre élevé d'élèves en difficulté dans les classes régulières, sans les ressources et le soutien nécessaires, ne favorise en rien les conditions d'apprentissage et, par conséquent, la réussite du plus grand nombre.

D'ailleurs, certaines commissions scolaires qui bonifient leurs services d'intégration EHDAA sont souvent victimes de leurs succès, ce qui amène des parents à déménager dans ces secteurs pour que leur enfant bénéficie d'un meilleur service. Évidemment, la demande augmente la pression et crée d'autres problématiques.

Les conditions dans lesquelles l'intégration des élèves HDAA est réalisée sont donc déterminantes. Elles doivent être balisées afin de faire en sorte qu'elles permettent à chaque élève d'obtenir ce dont il a besoin et tout ce à quoi il a droit pour réussir.

Selon la LIP, l'intégration de l'élève HDAA dans la classe régulière doit se faire lorsque l'évaluation de ses capacités et de ses besoins démontre qu'elle est de nature à faciliter ses apprentissages et son insertion sociale et qu'elle ne constitue pas une contrainte excessive ou ne porte pas atteinte de façon importante aux droits des autres élèves. Or, la notion de contrainte excessive n'étant pas définie clairement, celle-ci doit être évaluée au cas par cas. À cet égard, le personnel de soutien peut collaborer à trouver des solutions.

Ce serait également l'occasion de discuter de la situation dans les services de garde. La plupart du temps, les services n'accompagnent pas l'élève sur l'heure du midi ou à la fin des classes bien que dans certains cas, les élèves continuent d'avoir besoin de soutien (ex. : difficultés d'adaptation importante). Parfois, le problème peut même être amplifié étant donné le grand nombre d'élèves qui fréquentent le service. Cela soulève des questions quant à la continuité des services offerts aux élèves.

Nous proposons de :

- définir clairement la notion de contrainte excessive en se basant sur les lignes directrices sur l'intégration produites par le ministère ;
- baliser les conditions de l'intégration des élèves HDAA en classe ;
- rendre disponibles les services de soutien nécessaires pour soutenir le personnel enseignant dans sa tâche ;
- assurer la continuité des services dans les services de garde pour les enfants qui en présentent le besoin.

***Intégrer plus d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage dans les écoles privées subventionnées***

Cette piste d'action ne nous semble pas répondre aux réels enjeux. Ce dont nous avons besoin, c'est de s'assurer que ces élèves recevront les ressources de soutien et professionnelles nécessaires à leur réussite. Le réseau d'éducation publique a développé une expertise en la matière. Au lieu de simplement « déplacer » l'expertise, il est plus pertinent de renforcer celle qui s'est développée au sein du réseau public en s'assurant, d'une part, que les ressources sont suffisantes et, d'autre part, en assurant une organisation

cohérente des ressources qui tient compte des besoins des élèves dans une perspective de globalité.

### ***Porter une attention particulière à la réussite des garçons***

La question du décrochage des garçons fait régulièrement surface dans les médias. Le discours dominant propose généralement des solutions « miracles », comme offrir aux garçons plus de sports ou de travaux manuels. Dans les faits, ces solutions n'ont pas prouvé leur efficacité.

De plus, elles ont pour effet de consolider une image stéréotypée des garçons qui ont pourtant des intérêts et des aptitudes variées. Nous savons que l'adhésion à des stéréotypes de genre peut influencer la façon dont les jeunes vont concevoir l'école. Par exemple, elle poussera certains garçons à penser que « l'école et la lecture, c'est pour les filles ».

Nous proposons de :

- sortir d'un discours qui met de l'avant des solutions stéréotypées ;
- faire la promotion de rapports égalitaires et instaurer des environnements scolaires qui permettent l'expression de la diversité des attitudes, des comportements et des pratiques.

### ***Soutenir l'intérêt et la motivation des élèves plus doués***

Cette piste d'action soulève des questions importantes et elle ne peut être considérée en elle-même, sans la rattacher à d'autres enjeux actuels en éducation. Dans le débat sur les mesures à mettre en place à l'intention des élèves doués, deux questions de fond se posent. La première est de savoir de quels élèves parle-t-on ? Il s'avère très difficile de trancher puisque certains considèrent que ce sont 20 % des élèves qui sont doués (les 20 % qui réussissent le mieux), alors que d'autres limitent ce groupe entre 2 % et 5 %. L'autre question est de savoir de quoi parle-t-on ? La douance est-elle restreinte aux aptitudes intellectuelles ou englobe-t-elle d'autres dimensions comme la créativité, le leadership, etc. ? D'entrée de jeu, il s'avère donc très périlleux de vouloir mettre en place des mesures particulières pour un groupe d'élèves dont il est très difficile de clarifier les pourtours.

Le discours en faveur de la mise en place de mesures destinées aux élèves doués s'appuie en partie sur l'argument voulant que ces élèves se trouvent négligés par le système éducatif. Au lieu d'adopter une posture qui met en opposition élèves en difficultés et élèves doués, il est plus porteur de se préoccuper d'assurer de meilleures conditions d'apprentissage et de réussite pour toutes et tous. Ce que nous devons viser, comme le précisent les

documents de consultations, c'est l'atteinte du plein potentiel de tous, qu'ils soient doués, en difficulté, à risque ou simplement « dans la moyenne ».

À ce titre, les activités parascolaires sont aussi une voie possible pour répondre à différents intérêts des élèves et augmenter leur sentiment d'appartenance à l'école. Les activités parascolaires sportives, scientifiques ou culturelles permettent d'atteindre ces objectifs. Lorsque ces activités sont offertes par le personnel de l'éducation, cela permet de créer un lien significatif avec les élèves, tout en contribuant à une vie scolaire riche qui complète le volet académique.

Nous proposons de :

- mettre en place des environnements d'apprentissage enrichissants et stimulants pour tous les élèves.

***Piste d'action à ajouter : Rééquilibrer la composition des écoles et des classes***

Il serait incohérent en matière de politique publique de vouloir favoriser, d'une part, la réussite du plus grand nombre, la persévérance et l'égalité des chances en éducation et, d'autre part, de stimuler la concurrence entre les établissements d'enseignement par des pratiques implicites nuisant grandement à cette égalité.

En raison de la concurrence que se livrent les écoles privées et publiques pour attirer les bons élèves, les projets pédagogiques particuliers qui sélectionnent les élèves sur la base de leur performance scolaire se sont multipliés dans les écoles publiques. Cela a entraîné un déplacement des élèves favorisés aux plans socioéconomique, culturel, scolaire et familial de la classe ordinaire vers les écoles privées ou vers les groupes à projets particuliers. Dans certains milieux, ces pratiques peuvent avoir une incidence importante sur la composition de la classe régulière.

Parallèlement, on a poursuivi l'intégration dans la classe régulière des élèves HDAA, dont le nombre a d'ailleurs augmenté significativement depuis quelques années. Alors que la proportion d'élèves HDAA au secteur public était de 12 % en 2001-2002, elle atteignait 21 % en 2015-2016<sup>3</sup>. L'intégration en classe régulière des élèves HDAA est souhaitable, mais les services de soutien et professionnels nécessaires se doivent d'être au rendez-vous pour assurer une intégration harmonieuse de ces élèves.

---

<sup>3</sup> QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2015). *Études des crédits 2015-2016*, [En ligne].  
[\[www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/cce/mandats/Mandat-32311/index.html\]](http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/cce/mandats/Mandat-32311/index.html)

Cette situation ne peut plus durer. Il faut mettre en place les moyens nécessaires pour rééquilibrer la composition des écoles et des classes, tout en créant des environnements d'apprentissage enrichissants et stimulants pour tous les élèves.

Nous proposons de :

- améliorer l'image de l'école publique et en particulier de la classe régulière ;
- réinvestir en éducation afin d'offrir à toutes et à tous des conditions d'apprentissage équitables ;
- diminuer graduellement le financement des écoles privées de façon à en venir à cesser toute subvention tout en assurant l'intégration du personnel de ces écoles privées au réseau public d'éducation ;
- proposer des balises pour encadrer adéquatement le développement de projets particuliers dans le réseau public (ex. : politique gouvernementale sur les projets particuliers).

### **3.2.4 Thème 3 : Un accompagnement tout au long du parcours scolaire**

Ce sont quatre pistes d'action qui sont proposées pour ce thème. Nous vous proposons des éléments de contenu pour chacune et nous proposons d'ajouter une piste d'action.

#### ***Créer dans les écoles des équipes multidisciplinaires responsables de la réussite des élèves pour mieux aider ceux qui sont à risque***

Il est essentiel de mettre à profit l'expertise de tous les membres de l'équipe-école en mettant en place les conditions leur permettant le plus possible de travailler ensemble (ex. : temps, organisation du travail permettant de se rencontrer). Toutefois, si l'idée d'équipes multidisciplinaires dans chaque milieu peut sembler alléchante, elle nous apparaît irréaliste dans le contexte actuel de rareté des ressources. Dans la réalité, les ressources de soutien font partie de l'équipe-école de plusieurs établissements différents. Ces ressources doivent d'abord être rattachées à la commission scolaire pour assurer la répartition équitable entre les établissements et permettre que l'organisation de la tâche soit pensée comme un tout afin de répondre aux besoins évolutifs des élèves de l'ensemble des écoles desservies.

Les équipes multidisciplinaires permettent d'avoir une vision globale. Il y a déjà plusieurs établissements qui invitent du personnel de soutien lors de la rédaction d'un plan d'intervention auprès d'un élève. Que ce soit l'éducatrice en service de garde, la technicienne en éducation spécialisée ou la préposée aux élèves handicapés, les membres du personnel de soutien peuvent amener un éclairage

différent lorsque l'enfant est dans un autre environnement que celui de la classe. À cet effet, le personnel de soutien est un incontournable. De plus, lorsqu'on modifie les bâtiments, on aurait avantage à consulter le personnel manuel (électriciens, tuyauteurs, concierges, etc.) qui possède l'expertise pour aménager les lieux afin qu'ils soient efficaces pour la clientèle scolaire.

Lorsqu'on parle d'équipes multidisciplinaires, il ne faut pas oublier l'interdisciplinarité qui permet une meilleure collaboration entre tous les intervenants. Par exemple, un technicien interprète et une secrétaire d'école peuvent travailler étroitement à l'élaboration de textes en braille pour des élèves malvoyants.

Nous proposons de :

- mettre en place les conditions favorisant le plus possible le travail d'équipe ;
- maintenir une organisation centralisée des services soutien et professionnels ;
- réduire la précarité et permettre une équipe multidisciplinaire efficace. Il ne faudra pas que le poste de technicienne en éducation spécialisée soit réduit et passe, par exemple, de 27 heures à 14,5 heures l'année suivante. Il faut penser à la continuité des services ;
- prévoir du temps de concertation pour que ces équipes puissent se rencontrer. Il faudra également un meilleur arrimage des horaires. Il faudrait cesser de couper la présence de certains membres du personnel de soutien lors des journées pédagogiques, car il s'agit souvent de moments précieux pour faciliter ces rencontres.

***Commencer le parcours scolaire plus tôt ou allonger la période de fréquentation scolaire obligatoire jusqu'à 18 ans ou jusqu'à l'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification***

Cette piste d'action se décline en deux volets. Elle propose d'abord de faire débiter le parcours scolaire plus tôt. Même si nous partageons l'idée qu'il faut agir tôt auprès des enfants qui présentent des vulnérabilités, rien n'indique que le fait d'étendre la maternelle 4 ans dans tous les milieux sera plus efficace que d'utiliser les ressources déjà en place. Les services de garde éducatifs à la petite enfance sont des services de qualité qui contribuent de manière significative au développement des enfants. Offrir la maternelle 4 ans temps plein en milieu défavorisé, comme service complémentaire à ceux qui existent déjà, est l'avenue à privilégier.

En ce qui concerne la proposition d'allonger la période de fréquentation scolaire obligatoire jusqu'à 18 ans, il n'y a pas de consensus sur l'impact de cette mesure sur la réussite. Une chose est claire, c'est qu'elle ne suffit pas à elle seule à augmenter la persévérance scolaire<sup>4</sup>. D'autres mesures doivent être mises en place<sup>5</sup>. Ce dont les jeunes ont besoin, c'est d'avoir accès à des services au moment opportun pour éviter l'accumulation de retards dans leurs acquis scolaires.

Maintenant, avec le recours excessivement restreint au redoublement et l'absence de mesures alternatives, plusieurs jeunes commencent leurs études secondaires avec d'importants retards dans leurs acquis qui risquent fort de les conduire au décrochage. En effet, cette accumulation de retards peut être dramatique pour plusieurs. Parmi les élèves HDAA, 46,8 % quitteront l'école avant d'avoir obtenu un premier diplôme et ce sont 45,7 % des élèves entamant le secondaire avec un retard qui décrocheront<sup>6</sup>. Paradoxalement, les services de soutien et professionnels sont de moins en moins disponibles, notamment à cause des compressions majeures que le système d'éducation a dû affronter au cours des dernières années. Cette insuffisance de ressources mène à un manque de prévention et ne permet pas de répondre adéquatement et au moment opportun aux besoins des jeunes et des adultes en formation qui présentent des difficultés. Dans ce contexte, l'allongement de l'obligation de fréquentation scolaire est-elle une solution?

Nous proposons de :

- offrir la maternelle 4 ans temps plein en milieu défavorisé comme service complémentaire aux autres services éducatifs ;
- Assurer une offre de services suffisante pour prévenir les difficultés, intervenir au bon moment et aussi longtemps que nécessaire.

---

<sup>4</sup> Le premier ministre l'a reconnu lui-même en chambre lorsqu'il a affirmé « qu'il n'existait aucune preuve permettant de tracer un lien de cause à effet entre l'obligation de fréquenter l'école jusqu'à 18 ans et l'obtention d'un diplôme.

<sup>5</sup> Voir : Lamothe, D. (2016). L'école obligatoire jusqu'à 18 ans : une solution à privilégier ? Recension d'écrits disponible sur le site Internet du Centre de transfert pour la réussite éducative : <http://rire.ctreq.qc.ca/2016/04/ecole-obligatoire-18-ans/>

<sup>6</sup> QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2015). *Les décrocheurs annuels des écoles secondaires du Québec. Qui sont les décrocheurs en fin de parcours? Que leur manque-t-il pour décrocher ?*, Bulletin statistique de l'éducation, n°43, [En ligne].  
[\[www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/PSG/statistiques\\_info\\_decisionnel/BulletinStatistique43\\_f.pdf\]](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/statistiques_info_decisionnel/BulletinStatistique43_f.pdf)

## **Axe 2 : Un contexte propice au développement, à l'apprentissage et à la réussite**

Il s'agit du deuxième axe d'intervention contenu dans le document de consultation. Cet axe se décline en quatre thèmes : l'importance de la littératie et de la numératie ; l'univers des compétences du 21<sup>e</sup> siècle et la place grandissante du numérique; une préparation adéquate à la transition au marché du travail ou aux études supérieures; une école inclusive, forte de sa diversité.

Au-delà de l'approche pédagogique, il faudrait également mettre à profit les activités parascolaires qui peuvent être organisées par les techniciens en loisir et les éducatrices en service de garde. Les compétences qu'ils y développent peuvent régulièrement être mises à profit en classe.

Pour aider les élèves à risque, le service de garde est souvent mis à contribution pour le service d'aide aux devoirs.

N'oublions pas que pour obtenir « un contexte propice au développement, à l'apprentissage et à la réussite », il faut un environnement sain et sécuritaire auquel le personnel manuel contribue.

### **Thème 1 : L'importance de la littératie et de la numératie**

#### ***Valoriser et promouvoir la qualité de la langue française et le plaisir de lire***

La classe est un lieu privilégié pour développer le plaisir de lire, mais ce n'est pas le seul. La bibliothèque scolaire et le service de garde, entre autres, sont aussi des lieux de prédilection pour ce faire.

Dans le cadre du *Plan d'action sur la lecture à l'école*, plusieurs commissions scolaires ont amélioré l'offre et la variété de ressources documentaires et littéraires disponibles dans les bibliothèques scolaires et elles ont engagé des techniciennes en documentation et des ressources humaines spécialisées en bibliothéconomie. Malgré des améliorations sur ce plan depuis 2007, les ressources demeurent insuffisantes, voire absentes à certains endroits. Des changements aux règles budgétaires apportées en 2014 sont venus réduire considérablement les budgets. Pourtant, lorsque mises au service de l'école, en complémentarité avec les autres membres du personnel, leurs interventions ont un impact capital sur la réussite éducative de chaque élève. Des initiatives intéressantes sont développées dans les services de garde, comme la mise en place de clubs de lecture qui contribuent au développement de compétences langagières. Si on veut valoriser et promouvoir le plaisir de lire, il faut donner les moyens aux gens en place d'avoir accès à des collections intéressantes.

Nous proposons de :

- ajouter, de manière significative, des techniciennes en documentation pour favoriser un environnement scolaire stimulant et innovant ;
- favoriser les initiatives menées au sein de l'école pour donner goût à la lecture.

## **Thème 2 : L'univers des compétences du 21<sup>e</sup> siècle et la place grandissante du numérique**

### ***Offrir un milieu scolaire stimulant et innovant qui intègre de façon optimale les technologies et les ressources éducatives numériques***

Depuis 15 ans, le Réseau pour le développement des compétences des élèves par l'intégration des technologies (RECIT) forme, soutient et accompagne le personnel scolaire, en premier lieu les enseignantes et enseignants. Modèle de mise en commun des ressources, ce réseau favorise le développement des connaissances et le partage d'expertise.

Cependant, les ressources dédiées au RÉCIT ont drastiquement diminué dans les dernières années, ce qui ne favorise pas la réalisation de cette piste d'action.

Certaines catégories de personnel de soutien, comme les techniciennes et techniciens en travaux ou en informatique sont également des ressources précieuses pour agir à titre de personne-ressource pour accompagner le personnel enseignant et assurer le bon fonctionnement.

Nous proposons de :

- rendre disponibles les ressources de soutien et professionnelles pour soutenir une utilisation optimale des technologies et des ressources numériques éducatives.

### **Rendre accessibles à tous les élèves les outils et les ressources technologiques nécessaires à leur réussite**

Les ressources technologiques se révèlent être des outils précieux particulièrement pour les élèves HDAA. La mesure 20810 des règles budgétaires vise à répondre adéquatement aux besoins des élèves ayant des besoins particuliers par l'achat de mobiliers ou d'équipement adapté (volet 1) et l'amélioration de l'accessibilité des technologies de l'information et de la communication (volet 2). Dans le cadre du volet 2, le personnel professionnel est

particulièrement sollicité pour déterminer les besoins technologiques des élèves HDAA, la pertinence de l'utilisation de certains outils, la formation, l'implantation, l'accompagnement et le suivi nécessaire auprès des élèves, mais aussi du personnel enseignant. Il s'agit d'un processus rigoureux qui s'inscrit dans le cadre d'un plan d'intervention. Le personnel de soutien y a aussi une contribution significative.

Nous proposons de :

- assurer les conditions adéquates dans la mise en place des outils et ressources technologiques qui participent directement à la réussite éducative d'élèves HDAA.

### ***Introduire la littératie numérique et l'acquisition de compétences de base en programmation dans les programmes scolaires***

Il s'agit d'une question qui se pose avec acuité actuellement. Des chercheurs tendent à avancer que cela doit être enseigné, et ce dès le primaire. Selon des experts, cet art permet de développer des notions d'organisation logique, l'abstraction, l'optimisation, la résolution de problèmes en équipe et la créativité. La France a décidé d'amorcer le virage numérique depuis l'année 2015-2016.

Dans ce pays, le codage débute au primaire et est enseigné par l'entremise des sciences et des mathématiques. D'autres pays européens ont mis en place des programmes d'enseignement du codage, dont la Grande-Bretagne et l'Estonie qui sont un précurseur dans ce domaine. Certaines écoles du Québec ont déjà amorcé ce virage grâce à l'utilisation de certains outils (ex. : Scratch au primaire ; Nao au secondaire).

L'ajout de techniciennes en travaux pratiques pourrait être d'un bon atout, ainsi que les techniciens en informatique pour agir à titre de personne-ressource pour accompagner les enseignants. Au service de garde, il y aurait lieu d'offrir une formation pour qu'il y ait une plus grande utilisation des logiciels éducatifs.

Il n'est pas aisé de comprendre la programmation. Il faudrait ouvrir la tâche du technicien en informatique pour qu'il offre un plus grand accompagnement à l'enseignant qui désire réaliser de la programmation avec les élèves.

Nous proposons de :

- mener une réflexion sérieuse à ce sujet afin d'évaluer les bienfaits, les limites, les conditions nécessaires à l'introduction de la littératie numérique et de l'acquisition de compétences de base en programmation dans les programmes scolaires.

### **Thème 3 : Une préparation adéquate à la transition au marché du travail ou aux études supérieures**

#### ***Valoriser davantage la formation professionnelle auprès des jeunes***

D'abord, bien que nous partagions l'idée que la formation professionnelle puisse contribuer à la persévérance scolaire, il ne faut pas envoyer le message que celle-ci est destinée aux décrocheuses et décrocheurs. Au contraire, il faut développer des campagnes de promotion des métiers professionnels auprès des parents, de l'équipe-école et de l'ensemble de la société. Pour en faire la promotion, il faut, notamment, augmenter l'accès aux services d'information et d'orientation scolaire et professionnelle pour les jeunes et miser sur l'apport de membre du personnel de soutien, comme les techniciens en formation professionnelle pour faire la promotion de la formation professionnelle.

Aussi, une façon de « valoriser » la formation professionnelle, serait de faire en sorte que cette formation de base, au même titre que le diplôme d'études secondaires, permette aux jeunes qui le souhaitent de poursuivre vers les études supérieures, en continuité, ce qui n'est pas le cas pour l'instant.

Nous proposons de :

- recentrer le discours tenu à l'égard de la formation professionnelle ;
- réfléchir à des façons de favoriser la fluidité entre la formation professionnelle et les études supérieures.

#### **Piste d'action à ajouter – Soutenir les élèves ayant des besoins particuliers à la formation professionnelle**

Un autre enjeu majeur en matière de réussite et de persévérance à la formation professionnelle et à l'éducation des adultes est le soutien aux élèves ayant des besoins particuliers. Ceux-ci sont de plus en plus nombreux, alors qu'on observe un manque criant de ressources professionnelles dans ce secteur. Par exemple, comment expliquer qu'un élève qui bénéficiait des services d'orthopédagogie au secteur des jeunes n'y ait plus accès simplement en raison de son passage à la formation professionnelle ou à l'éducation des adultes? Un sérieux coup de barre doit être donné afin de soutenir la réussite et de favoriser la persévérance scolaire des élèves de la formation professionnelle et à l'éducation des adultes. Dans le même sens, à l'instar de ce qui se fait dans les cégeps, des ressources doivent être dégagées pour permettre une offre de « mise à niveau », avant le début du programme de formation professionnelle, pour les élèves qui ne maîtrisent plus les compétences préalables à leur programme.

Nous proposons de :

- dégager des ressources afin de soutenir les élèves ayant des besoins particuliers qui fréquentent la formation professionnelle et l'éducation des adultes.

#### **Thème 4 : Une école inclusive, forte de sa diversité**

Les défis sont grands pour ces personnes qui arrivent dans un nouveau pays, qui auront à s'intégrer à une nouvelle culture et qui, dans la majorité des cas, devront apprendre une nouvelle langue, en l'occurrence le français. Les défis sont aussi grands pour nous, car nous avons le devoir moral d'assurer à ces personnes, jeunes et adultes, toutes les ressources et mesures nécessaires pour vivre une intégration dans les meilleures conditions. Dans tous les cas, les établissements scolaires et leur personnel ont un rôle crucial à jouer.

#### ***Mieux préparer les élèves à vivre ensemble dans une société pluraliste et reconnaître l'apport de la diversité à l'essor de la société québécoise***

En leur donnant du temps de préparation, les techniciennes en éducation spécialisée, les techniciennes en travail social et les éducatrices au service de garde pourraient réaliser des activités importantes qui permettraient d'atteindre ces objectifs.

#### ***Renforcer et diversifier les services et les interventions auprès des nouveaux arrivants***

Certaines commissions scolaires ont su développer des services et des interventions spécialisés en matière de diversité culturelle et d'intervention auprès des élèves immigrants. Pour ce faire, des ressources professionnelles spécialisées doivent être en mesure de développer leur expertise en fonction des nouvelles connaissances issues de la recherche afin de créer des outils adaptés aux réalités des milieux, faire de la formation auprès du personnel scolaire ainsi qu'intervenir auprès des élèves, de leur famille et du personnel scolaire, en fonction des besoins. Par exemple, le personnel de soutien peut contribuer de manière significative à cet objectif en leur donnant du temps de préparation, les techniciennes en éducation spécialisée et les éducatrices au service de garde pourraient réaliser des activités importantes spécialisées qui permettraient d'atteindre ces objectifs. De plus, les techniciennes en documentation peuvent aider dans l'apprentissage de la langue en proposant des ouvrages appropriés.

Nous proposons de :

- miser sur l'expertise développée au sein des commissions scolaires en matière d'intégration des nouveaux arrivants et de diversité culturelle.

***Développer des interventions ciblées auprès des élèves immigrants les plus vulnérables, notamment les réfugiés***

L'arrivée des réfugiés syriens nous force à nous questionner sur les services scolaires nécessaires à leur intégration dans le système scolaire francophone et plus largement à leur nouvelle société d'accueil. Les efforts faits par le gouvernement pour favoriser l'intégration des élèves immigrants dans des classes adaptées à leur besoin est à signaler. Toutefois, cette situation nous oblige à réfléchir à tous ces autres élèves issus de l'immigration qui arrivent chaque année au Québec et qui ne jouissent pas de ce même traitement. À ce chapitre, le gouvernement et les commissions scolaires devront revoir dans certains cas leurs pratiques d'intégration des élèves immigrés.

Afin de favoriser les apprentissages de jeunes dans leur nouvelle langue, il importe également de se soucier de la francisation de leurs parents, francisation qui leur permettront par ailleurs de faciliter leur intégration au marché du travail. Or la francisation des adultes immigrants au Québec est facultative.

Un des constats très préoccupants en matière d'accueil et de francisation des élèves immigrants sont les coupures dans les services destinés à ces élèves, limitant ainsi le nombre et la qualité des activités pour le soutien à l'intégration, particulièrement en milieu défavorisé.

Nous proposons de :

- revoir les pratiques d'intégration de l'ensemble des élèves immigrés ;
- considérer l'apprentissage de la langue française comme un incontournable pour l'intégration sociale et professionnelle des adultes immigrants ;
- assurer la qualité des activités pour le soutien à l'intégration, la présence du matériel nécessaire, y compris le matériel didactique, et la formation.

***Favoriser les échanges interculturels et les rencontres entre les élèves de diverses cultures***

En leur donnant du temps de préparation, les techniciens en loisir, les techniciennes en éducation spécialisée et les éducatrices au service de garde pourraient réaliser des activités importantes qui permettraient d'atteindre ces objectifs.

***Piste d'action à ajouter : Poser des gestes concrets pour prendre en compte la situation particulière des jeunes autochtones et Inuits.***

Les différents axes de la consultation proposés par le gouvernement touchent tous les élèves du Québec, y compris les élèves autochtones et Inuits, mais souvent avec des différences notables.

En ce sens, plusieurs des idées émises dans le présent document concernent directement l'éducation de ces jeunes mais plusieurs réalités, qui leur sont propres, affectent l'éducation indirectement.

De façon directe, on peut penser à la nécessité d'offrir les services enseignants, professionnels et de soutien nécessaires pour accompagner les jeunes vers leur réussite dont un nombre criant est en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. La question du financement est donc particulièrement vive. Une augmentation du financement et une révision du mode de financement accordé à l'éducation des autochtones en général, et des Cris et Inuits couverts par la CBJNQ en particulier, sont incontournables.

De façon indirecte, la crise du logement, qui est un catalyseur de la crise sociale, nécessite une attention particulière pour les jeunes de ces communautés, car ils font face à des réalités qui leur sont propres. En ce sens, une section spécifique à la situation des Premières Nations et des Inuits devrait être incluse dans la future politique sur la réussite éducative.

Il est également primordial d'aider les quelques jeunes qui arrivent à se démarquer, mais qui doivent se déraciner vers le Sud pour leurs études postsecondaires en leur fournissant un accueil et une intégration adaptés à eux.

Nous proposons :

- d'augmenter le financement en éducation des Premières Nations et des Inuits, par des enveloppes dédiées, particulièrement au niveau des élèves HDAA ;
- d'augmenter le nombre de ressources qualifiées (orthopédagogues, techniciens en éducation spécialisée, psychoéducateurs, etc.), soit par la formation et/ou par des méthodes d'attraction/rétention bonifiées ;
- de corriger la situation critique du logement pour ces populations ;
- de fournir les ressources nécessaires à l'accueil et à l'intégration des jeunes du postsecondaire à la réalité du Sud ;

- de consacrer une section spécifique à la situation des Premières Nations et des Inuits dans la politique sur la réussite éducative.

### **Axe 3 : Des acteurs et des partenaires mobilisés autour de la réussite**

Le troisième axe touche l'environnement externe de l'école. La réussite éducative est un défi qui va au-delà des murs et dépasse les responsabilités du système scolaire. Ce défi, qui doit être relevé collectivement, requiert l'implication et la concertation de nombreux acteurs et partenaires. Ce sont deux thèmes qui composent cet axe.

#### **Thème 1 : L'engagement parental**

Ce sont trois avenues qui sont proposées pour ce thème : assurer une collaboration plus efficace entre les services de garde éducatifs à l'enfance, l'école et les parents; valoriser davantage le rôle des parents comme premiers éducateurs de leur enfant; maintenir et renforcer l'engagement des parents dans le cheminement scolaire de leur enfant.

Comme ce thème s'adresse plus directement aux parents, nous n'avons pas développé de contenu pour chacune des pistes d'action proposée. Nous pouvons toutefois rappeler la pertinence du programme Passe-Partout (voir point 3.1.2) et l'apport indéniable des techniciennes et techniciens en travail social et des techniciennes et techniciens en éducation spécialisée visent justement à faire le pont entre l'enfant et les parents.

#### **Thème 2 : L'appui des partenaires et de la communauté**

##### ***Mettre l'éducation au premier rang des priorités de la société québécoise***

Il y a de nombreuses années que nous réclamons que l'on fasse de l'éducation une réelle priorité et que cela se traduise par des gestes concrets. Nous ne pouvons qu'être en accord avec une telle piste d'action. Mettre l'éducation au rang des priorités, c'est investir à la hauteur des exigences et des besoins pour offrir des chances égales à tous les enfants.

Mettre l'éducation au premier rang des priorités c'est aussi une question de valorisation. Celle-ci passe par la reconnaissance du travail fait quotidiennement par le personnel auprès des jeunes et des adultes en formation. Or, le travail accompli par le personnel de l'éducation est bien souvent sous-estimé. La plupart du temps, le discours tenu à l'égard du système public d'éducation est très sévère. Nous devons faire connaître davantage, auprès de la population et tout particulièrement auprès des parents, le travail du personnel de l'éducation et la grande diversité des services offerts en mettant de l'avant une vision positive.

Valoriser l'éducation publique ne peut se faire sans valoriser le travail du personnel de l'éducation.

Nous proposons de :

- assurer un financement de l'éducation à la hauteur des besoins et des exigences ;
- reconnaître et valoriser le travail du personnel de l'éducation.

### ***Renforcer l'engagement et la mobilisation de tous les partenaires de l'école***

L'amélioration de la qualité de l'éducation n'a aucune chance de succès sans l'engagement et la mobilisation du personnel de l'éducation. Pour y arriver, le gouvernement a tout intérêt à faire appel à l'expertise de ces personnes et à leur connaissance du milieu en en faisant des interlocutrices prioritaires et incontournables dans toute réflexion visant à apporter des changements au réseau de l'éducation, et ce, dans l'optique d'améliorer la réussite et la persévérance du plus grand nombre.

Pour renforcer cet engagement, il faut que les gestes accompagnent la parole. Le personnel de soutien doit être consulté lorsqu'il y a des dossiers qui les touchent. Cela contribuerait également au développement du sentiment d'appartenance.

Nous proposons de :

- faire des membres du personnel scolaire des interlocuteurs incontournables dans les consultations en cours.

### ***Mieux définir les rôles et les responsabilités des différents acteurs à l'égard de la réussite éducative***

Dans un contexte de manque récurrent de ressources, de compressions budgétaires et de politique d'austérité, le respect des rôles spécifiques de l'ensemble des acteurs devient encore plus important. En effet, il peut être tentant pour certaines directions d'établissements de recourir à des services externes (organismes communautaires, fondations, entreprises à but lucratif, etc.) pour remplacer le travail normalement effectué par le personnel des commissions scolaires, et ce, surtout lorsque les budgets sont décentralisés.

De telles pratiques ne respectent pas les champs de compétences distinctifs et vont à l'encontre du principe de complémentarité des services. Soulignons que nous reconnaissons tout à fait l'importance et la pertinence des organismes communautaires qui travaillent par et pour leur communauté, dans une perspective de complémentarité. Cependant, lorsque les prestations visent à

remplacer les services publics, il s'agit alors d'impartition ou de sous-traitance. En plus de participer directement au démantèlement des services publics, de tels services n'offrent pas les mêmes garanties en matière de qualité et de sécurité, un élément non négligeable en contexte scolaire (pas d'universalité des services, offre ponctuelle et sans suivi, peu de reddition de compte, formation du personnel non assuré, qualité du service variable, etc.). Lorsque les rôles de chaque intervenant sont clarifiés, les partenariats fonctionnent très bien (ex. : policiers qui interviennent dans les écoles).

En raison des mesures de restrictions budgétaires, des commissions scolaires ont décidé de couper des postes de technicienne en éducation spécialisée et de procéder à l'embauche de préposés aux élèves handicapés pour effectuer un rôle auprès de la même clientèle. Par contre, leurs rôles sont différents, tout en étant complémentaires. Pour un mince avantage économique, ces commissions scolaires ont réduit l'étendue des services offerts par les techniciennes en éducation spécialisée. De surcroît, des techniciennes qui avaient perdu leur emploi ont été contraintes à postuler sur des postes de préposé. Une façon peu subtile de réduire le budget sur le dos des salariées.

La présence de certains organismes est également discutable. Parfois, des organisations ne sont tolérées qu'en raison du financement supplémentaire qu'elles apportent. De plus, certains organismes n'hésitent pas à s'ingérer dans les tâches accomplies par du personnel de soutien tout en essayant d'obtenir leur collaboration. À l'opposé, il y a parfois une complémentarité entre certains organismes et le personnel de soutien. Ces modèles devraient être encouragés.

La collaboration avec le milieu de la santé et Emploi Québec est positive. Cela permet une meilleure collaboration entre la famille et l'école et entre l'élève et le marché du travail. À cet effet, les techniciennes en travail social et les techniciennes en éducation spécialisée y jouent un rôle primordial.

Pour travailler au sein d'une commission scolaire, il faut passer à travers un processus d'embauche rigoureux. La commission scolaire engage du personnel en considérant les compétences appropriées pour le poste occupé. Pour les salariés, il s'agit souvent d'un choix de carrière important que de travailler dans le réseau scolaire.

Il ne faut pas négliger qu'il s'agit de personnel qui travaille avec une clientèle particulière que celle des enfants et qu'il faut lui accorder toute l'importance qu'elle mérite.

Nous proposons de :

- reconnaître, valoriser et protéger l'expertise publique développée spécifiquement dans le réseau scolaire ;

- respecter la spécificité de la mission, des mandats et de l'expertise de chacun, dans une perspective de complémentarité, dans le cadre de partenariats et collaborations convenus avec différents organismes.

## **Conclusion**

Malgré ce que l'on pourrait penser, le personnel de soutien occupe une place importante dans le milieu de l'éducation. Chaque jour, chaque élève croise un membre du soutien entre 20 et 25 fois.

Que ce soit en appui aux enseignants, aux professionnels, au personnel de direction, aux parents, aux élèves et à la commission scolaire, le personnel de soutien est essentiel à l'école québécoise.

À la Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS-CSQ), nous représentons plus de 81 corps d'emplois, allant du service direct aux élèves au personnel de soutien administratif, en passant par le personnel manuel, technique et paratechnique.

Le personnel de soutien contribue donc à la réussite éducative de plusieurs façons. Au cours des exemples concrets développés dans ce mémoire, vous avez pu en saisir une partie. Dans la vie scolaire, le portrait global est beaucoup plus vaste. En annexe, nous vous joignons le plan de classification qui affiche la liste de tous les corps d'emplois qui nous concernent.

Le personnel de soutien scolaire est un incontournable, il faudrait même davantage y faire appel pour répondre aux besoins des élèves. Que ce soit par les biais des techniciens en loisirs, des techniciens en éducation spécialisée, en travail social, en toxicomanie, en organisation scolaire, du personnel manuel, etc.

De plus, il s'agit de gens qui ont un suivi au niveau des antécédents criminels qui permettent de prévenir bien des situations à l'égard de la sécurité des enfants. Nous déplorons d'ailleurs la présence d'organismes communautaires et d'entreprises privées au sein de nos établissements qui ne respectent pas la même rigueur à cet effet.

Le personnel de soutien dans les milieux permet une meilleure continuité des valeurs de la commission scolaire.

## **Annexe(s)**

Plan de classification  
Profil de la FPSS-CSQ